DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE DINGE

PLAN LOCAL D'URBANISME - ENE

3. Plans de zonage

PLANCHE 1	Nord-Ouest	
Echelle : 1/5000 ème	Révisions / Modifications : Modification n°1, approuvée le 8 septembre 2014	Arrêté le : 15 avril 2013 Approuvé le : 2 décembre 2013 Le Maire :
Fichier : Dinge - approuve.dwg		

Atelier d'Architecture, Urbanisme & Paysage
ATELIER DECOUVERTE

Légende :

- Limite cadastrale
- UC — Zonage et son identifiant
- Emplacement réservé et son numéro
- Espace boisé Classé (L130-1 du C.U.)
- Zone Humide recensée au titre du SAGE
- Périmètre Natura 2000
- Zone d'Intéret Ecologique, Flauristique et Faunistique de type 1
- Périmètre de protection du monument historique
- Marges de reculement par rapport aux routes départementales
- Chemins de randonnées inscrits au PDIPR
- Site archéologique et son degré de protection
- Bâti et petit patrimoine recensés au titre de l'article L123-1-5-7° du CU
- Servitude de mixité sociale (L123-1-5- 16° du CU)
- Périmètre immédiat de captage de l'eau potable
- Périmètre rapproché sensible de captage de l'eau potable
- Périmètre rapproché complémentaire de captage de l'eau potable
- Périmètre éloigné de captage de l'eau potable
- Canalisation de gaz ; ligne Montgermont - Dol de Bretagne
- Zone de dangers très graves (distance : 20m)
- Zone de dangers graves (distance : 30m)
- Zone de dangers significatifs (distance : 45m)
- Droit de préemption simple (Délibération n°13.12.02/3)
- Droit de préemption renforcé (Délibération n°13.12.02/3)

Liste des emplacements réservés :
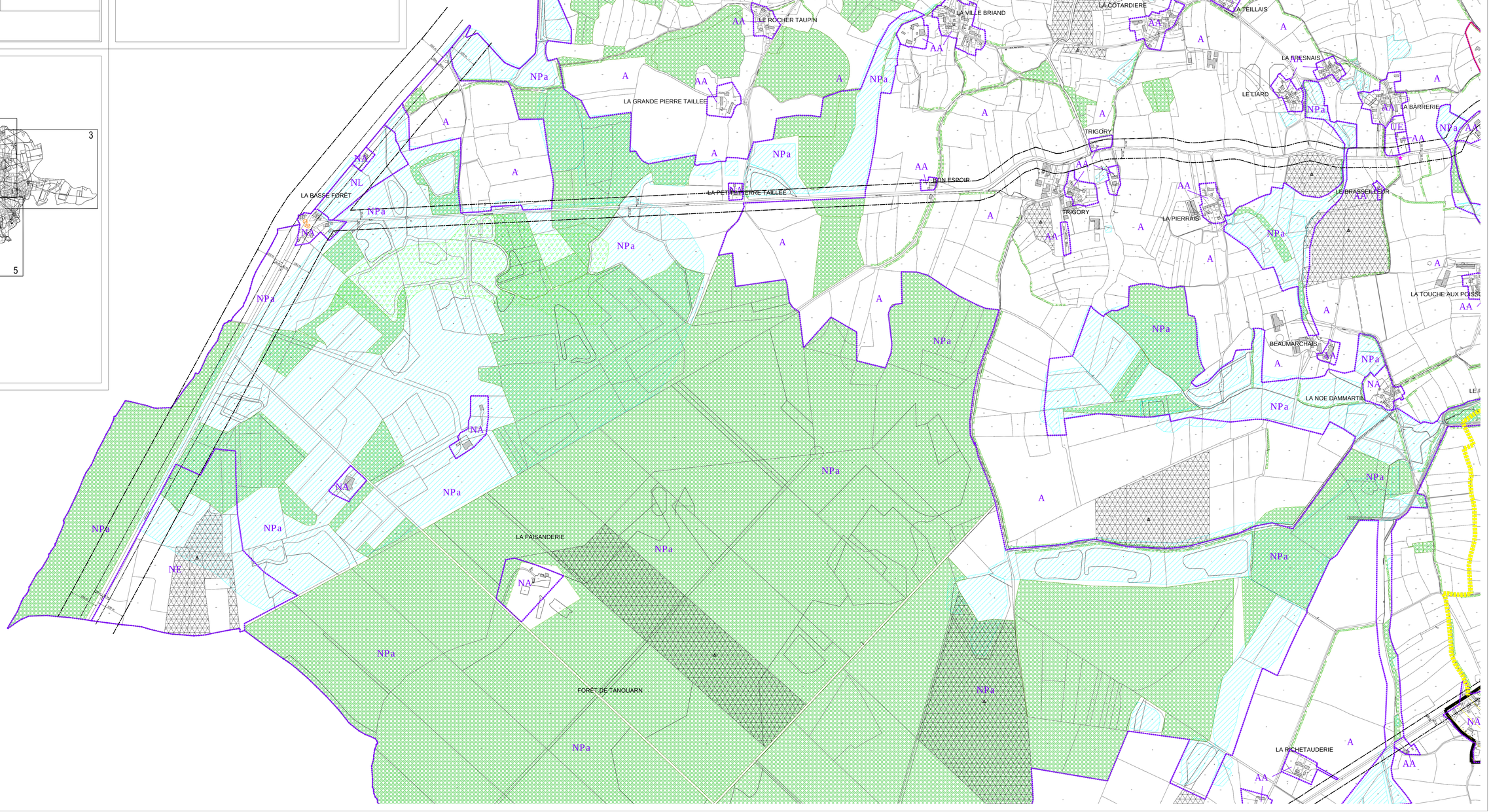
N° d'emplacement réservé	Destination	Bénéficiaire	Surface
1	Liaison douce entre le bourg et la gare (piéton vélo)	commune	5 478 m² (largeur : 3m)
2	Continuité piétonne	commune	291 m² (largeur : 3m)
3	Continuité piétonne	commune	470 m² (largeur : 3m)
4	Continuité piétonne	commune	297 m² (largeur : 3m)
5	Continuité piétonne	commune	520 m² (largeur : 3m)
6	Désenclavement routier du secteur de développement futur situé en arrière du front bâti.	commune	295 m² (largeur : 10m)
7	Extension des équipements scolaires et/ou parascolaires	commune	2 073 m²
8	Cheminement doux	commune	1 519 m²
9	Aménagement de l'entrée Ouest du bourg pour assurer la sécurité des déplacements doux	commune	284 m² (largeur : 3m)
10	Continuité piétonne	commune	448 m² (largeur : 3m)
11	Densification et restructuration du centre bourg	commune	2 616 m²
12	Extension de l'assainissement collectif	commune	12 176 m²
13	Désenclavement routier du secteur de développement futur situé en arrière.	commune	86 m²
14	Aire de co-voiturage	commune	194 m²